

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-14-4-13

Séance du vendredi 6 novembre 2009

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES PROJET D'ACTION MIS EN ŒUVRE PAR LE COLLÈGE MERMOZ DE WITTELSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion des jeunes pour l'année 2009,
- VU la délibération n° CG-2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de l'insertion des jeunes en grande difficulté, donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue un crédit de 344 € pour le projet présenté par le collège Jean Mermoz de Wittelsheim,
- Autorise le versement du financement correspondant, soit 344 €, au collège Jean Mermoz de Wittelsheim, porteur du projet,

- Précise que la dépense correspondante d'un montant de 344 € est à imputer sur l'opération 2009 – H711 – 9999, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions